

Compte rendu

Ouvrage recensé :

Le Québec et le fédéralisme canadien. Un regard critique, de Réjean Pelletier, Presses de l'Université Laval, 2008, 236 p.

par Kate Primeau

Politique et Sociétés, vol. 28, n° 3, 2009, p. 224-227.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/039014ar>

DOI: 10.7202/039014ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

n'est peut-être pas originale, mais elle a l'énorme avantage de fournir une image précise de l'objet étudié en s'intéressant à ce que les néoconservateurs ont dit et écrit, à leurs combats et à leurs espoirs. Marie-Cécile Naves contribue certes au débat sur le néoconservatisme, et elle ouvre plusieurs pistes intéressantes, mais, en définissant si largement le néoconservatisme, elle fait perdre tout sens à ce mot.

Manuel Soulié

École des hautes études en sciences sociales

Le Québec et le fédéralisme canadien. Un regard critique
de Réjean Pelletier, Presses de l'Université Laval, 2008, 236 p.

Le fonctionnement du fédéralisme canadien demeure un sujet d'étude d'actualité dans le contexte politique actuel au pays. Ce contexte se caractérise, entre autres, par l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement conservateur minoritaire à Ottawa en 2006. La campagne électorale du Parti conservateur reposait en partie sur l'idée d'un fédéralisme d'ouverture profitant à la nation québécoise et aux autres provinces. Lors de la dernière campagne électorale fédérale de 2008, Stephen Harper a affirmé avoir respecté ses engagements envers le Québec, particulièrement la motion sur la nation québécoise. Toutefois, le gouvernement libéral du Québec ne partage pas la même vision vis-à-vis ce fédéralisme dit d'ouverture. De son point de vue, la fédération canadienne est toujours soumise à des forces centralisatrices qui dérogent à certains principes garants du fédéralisme (dont la reconnaissance du partage des compétences, de la participation et de l'autonomie des entités). Ce sont ces principes qui font l'objet des différents chapitres de l'ouvrage du politologue Réjean Pelletier.

Le but du livre consiste en effet à porter un regard critique sur le fédéralisme canadien, en insistant sur la démonstration de l'esprit de domination qui caractérise le plus souvent les relations entre les autorités centrales et les provinces. Pour ce faire, R. Pelletier interroge, tout au long des trois sections de l'ouvrage, le fonctionnement passé et actuel de la fédération canadienne afin d'en démontrer les lacunes et les vices de fonctionnement du point de vue du Québec (p. 3).

Dressant d'abord un portrait fort juste de l'évolution du fédéralisme canadien depuis 1867 jusqu'à nos jours, R. Pelletier démontre la tendance centralisatrice de la fédération canadienne. Contrairement à la thèse selon laquelle l'évolution du fédéralisme reposerait sur des vagues de

centralisation et de décentralisation, l'auteur soutient plutôt l'idée que l'évolution du fédéralisme canadien se caractérise par des périodes de centralisation du pouvoir entre les mains du fédéral et des périodes de ralentissement ou d'arrêt de cette centralisation. Il s'agit ici d'un point fort de l'ouvrage puisqu'il établit une distinction importante entre les principes de centralisation, de non-centralisation et de décentralisation. On constate une subordination des provinces aux autorités fédérales puisqu'ont été accordés au gouvernement central des compétences de natures générales (préambule de l'article 91, les pouvoirs résiduels, le pouvoir déclaratoire et, plus tard, le « pouvoir » de dépenser qui n'apparaît pas dans la constitution) et des instruments de contrôle (pouvoir de désaveu et de réserve, pouvoir de nomination des juges, des sénateurs, des lieutenants-gouverneurs) (p. 227). Ces éléments institutionnels jouent un rôle fondamental dans la structure fédérale, menant à un déséquilibre fédératif qui penche vers la centralisation au détriment du respect des champs de compétences provinciales.

La deuxième section de l'ouvrage analyse successivement quatre grands thèmes en autant de chapitres sur des enjeux qui ont dominé et qui dominent toujours la vie politique au Canada. Ces thèmes servent à étayer certaines failles du fédéralisme canadien. En premier lieu, l'auteur démontre, à partir de trois indices (langue maternelle, langue d'usage et langue de travail), que la politique du bilinguisme et de la Charte canadienne des droits et libertés n'a pas su assurer le maintien et la croissance de la francophonie hors-Québec. Quant à la situation québécoise, la Charte de la langue française (projet de loi 101) a réussi à « sauver les meubles ». Il en résulte tout de même que le déclin de la francophonie au Canada est devenu irréversible. En deuxième lieu, R. Pelletier s'inspire d'une conception normative du fédéralisme défendant le principe de la souveraineté partagée pour démontrer certains vices de ce régime au Canada. Il se penche sur quatre ententes pour analyser les relations fédéral-provincial et en conclut qu'on ne peut parler d'une coopération entre les entités fédérées et l'entité centrale, mais plutôt d'un esprit de subordination qui implique une forme de soumission. En troisième lieu, à la question « l'asymétrie constitutionnelle ou administrative que l'on retrouve dans la fédération canadienne vise-t-elle à reconnaître d'une façon particulière la nation minoritaire québécoise ? » (p. 5), il propose en guise de réponse que, au Canada, la reconnaissance particulière du Québec s'est faite par le biais d'ententes asymétriques d'ordre administratif (ouvertes aux autres provinces, où les provinces sont placées sur un même pied d'égalité) et à partir d'articles constitutionnels qui concernent plus particulièrement le Québec (lui imposant habituellement des obligations supplémentaires). Il s'agit d'une asymétrie par la négative qui occulte la nation québécoise plutôt que de la reconnaître. Finalement, le dernier chapitre propose une analyse sur le fédéralisme d'ouverture de S. Harper. R. Pelletier constate que, en fait, même si l'on assiste à un

certain changement (ententes administratives), on ne retrouve aucune ouverture constitutionnelle. La voie à une réelle conception du fédéralisme d'ouverture serait donc bloquée.

La dernière section de l'ouvrage porte sur deux institutions ou mécanismes politiques de la fédération canadienne qui servent (ou devraient servir) à représenter les provinces : le Sénat et le Conseil de la fédération. Ces mécanismes font l'objet d'une critique d'un point de vue québécois. R. Pelletier retrace éloquemment l'évolution du Sénat et souligne que cette institution a été élaborée à partir d'un modèle d'État unitaire (la Grande-Bretagne) plutôt que fédératif. Il souligne également que son objectif premier n'était pas de représenter les entités fédérées du Canada, mais bien de faire un contrepoids à la chambre basse. C'est ainsi que, dans le but d'atténuer les discordes entre le fédéral et les provinces, le Conseil de la fédération a été créé. Il s'agit d'un mécanisme favorisant la participation et l'autonomie des entités fédérées face à l'autorité centrale. Toutefois, la compétition économique, politique et démographique qui existe entre les différentes provinces peut, à certains moments, envenimer les relations entre ces dernières. Ainsi, malgré quelques réussites, il existe beaucoup d'espoirs déçus concernant le Conseil de la fédération.

Le Québec et le fédéralisme canadien. Un regard critique fait état des vices du fonctionnement de la fédération canadienne dans une perspective québécoise et se situe dans la foulée d'études critiques sur le sujet (notamment les travaux d'Eugénie Brouillet, d'Alain-G. Gagnon, de Michel Seymour et d'André Pratte). L'auteur réussit avec brio à soulever les éléments centralisateurs de la fédération (les pouvoirs généraux d'intervention et les instruments de contrôle confiés aux autorités centrales) au profit du strict partage des compétences entre l'entité centrale et les entités fédérées. Tout en développant un point de vue critique, il offre une analyse sérieuse des faits marquants de l'évolution de la fédération canadienne de 1867 jusqu'à nos jours. Ainsi, le chapitre sur le Conseil de la fédération présente un aperçu intéressant des innovations et une évaluation précise des résultats obtenus par ce mécanisme mis sur pied en décembre 2003.

R. Pelletier réussit très certainement à susciter une réflexion sur le fonctionnement du fédéralisme canadien selon une perspective québécoise et en faveur des entités fédérées. L'ouvrage comporte néanmoins une lacune importante sur le plan de l'orientation théorique générale. Présentant une vision territorialiste et provincialiste de la fédération canadienne, l'auteur s'interroge très peu, sinon pas du tout, sur la notion du nationalisme majoritaire au Canada. Or, surtout depuis les années 1960, les structures fédérales ont servi non seulement à investir la fédération d'une domination du fédéral, comme il le démontre bien, mais aussi à construire une identité nationale par et pour la majorité canadienne-anglaise, au détriment des différents groupes minoritaires. La dynamique canadienne s'est en réalité investie d'une rivalité entre les différents nationalismes, soit (principalement) le nationalisme canadien de Pierre Elliott Trudeau et le nationalisme québécois, ainsi que les nationalismes

autochtones. Les années qui ont suivi la Révolution tranquille ont été caractérisées par la montée d'une nouvelle version du nationalisme québécois, étroitement liée à la modernisation de l'État québécois, et du mouvement souverainiste. Le nationalisme canadien a pour sa part entrepris un projet de construction nationale pour unifier le pays autour de la politique du multiculturalisme, du bilinguisme et de la Charte canadienne des droits et libertés. La critique du fédéralisme selon une perspective territorialiste et provincialiste occulte donc la montée d'un nationalisme majoritaire qui s'est construit à travers les mécanismes de la fédération canadienne. N'est-ce pas là un élément clé dans l'étude et la compréhension du fédéralisme canadien ?

Kate Primeau

Département de science politique, Université Laval

Un certain espoir

de Jean-Marc Piotte, Montréal, Les Éditions Logiques, 2008, 185 p.

Depuis plusieurs années Jean-Marc Piotte a analysé des grands auteurs (*Les grands penseurs du monde occidental*), des grands projets de société (le socialisme, l'indépendance du Québec); il s'est intéressé à la modernité (*Les neuf clés de la modernité*) et il s'est même aventuré à disserter sur le sens en politique (*Sens et politique*). Dans aucun de ses livres écrits jusqu'à maintenant a-t-il osé se montrer à nu. Dans *Un certain espoir*, il nous dévoile les matériaux qui lui ont permis de grandir personnellement, intellectuellement et politiquement à travers ses nombreuses déchirures. J.-M. Piotte, à 67 ans, fait ici le point sur son cheminement moral et politique. Son livre est une remarquable synthèse où se côtoient sa vie familiale, la philosophie, son cheminement personnel et la vie politique. Dans cet essai qui se divise en neuf parties, il découpe sa vie en trois périodes: celle de sa foi catholique, celle de son adhésion au marxisme et celle de sa paternité.

J.-M. Piotte est originaire d'une famille catholique et ouvrière. Sa mère qui est «profondément religieuse» lui transmet que «[l]a vie est une vallée de larmes: l'essentiel est le ciel» (p. 11). Élevé dans un tel contexte, où il pratique le chapelet en famille (ce rituel quotidien qui correspond à une authentique ascèse de perroquet), il apprend que, pour assurer son salut et son bonheur éternel, il doit respecter les règles morales de l'Église. Enfant, J.-M. Piotte est croyant, il fait sien le *Sermon*